



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

PROCES VERBAL

Séance du mercredi 12 avril 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 6	L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI
<u>Présents</u> : 5	<u>Sont présents</u> : Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI
<u>Votants</u> : 6	<u>Représentés</u> : Don Pierre ALESSANDRI
	<u>Excuses</u> :
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean Pierre ROUBY

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du PV du conseil du 18 mars 2023
2. Bilan financier Eau et Assainissement 2022 et tarifs 2023 (délibération)
3. Présentation du bilan 2022 (compte administratif et compte de gestion)
4. Approbation du compte de gestion 2022 (délibération)
5. Approbation du compte administratif 2022 (délibération et arrêté de signatures)
6. Affectation du résultat de fonctionnement 2022 (délibération)
7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 (délibération)
8. Budget 2023 : présentation et vote du budget (délibération et arrêté de signatures)
9. FCTVA 2023 (nouvelle procédure d'attribution)
10. Point sur les projets d'investissement en cours (Eglise Phase 3, Réseau de distribution d'Eau, Eclairage Public)
11. Questions diverses
 1. Rénovation église phase 4 (intérieur)
 2. Achat d'une fraise à neige : nouvelle demande à formuler
 3. Devis forage recherche de sources
 4. Cimetière

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14h00

1- Adoption du PV du conseil du 18 mars 2023

Le PV du conseil municipal du 18 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Bilan financier Eau et Assainissement 2022 et tarifs 2023

Délibération : Bilan financier eau et assainissement 2022 et tarifs 2023 - DE 2023 008

Monsieur le maire expose :

Outre les rapports (RPQS) sur la qualité de l'eau et de l'assainissement qui ont été établis au cours de l'année 2022. Il convient d'effectuer à la fin de l'exercice budgétaire un bilan financier interne propre à ce service et prenant en compte recettes et dépenses enregistrées au cours de l'année 2022.

1) FONCTIONNEMENT

Les recettes comprennent les forfaits versés par les abonnés, soit en 2022 :

- Eau 19 112 €
- Assainissement 8 085 €
- Taxe Eau (pollution) 3 712,25 €
- Taxe modernisation 1 708,14 €

Soit un total de **32 617,39 €**

Les dépenses comprennent :

Entretien des sources 3 140 €

Analyses régulières 608,83 €

Taxe collecte domestique 3 165 €

Taxe pollution domestique 6 198 €

Total des taxes : 11 327 €

Redevance prélèvement collectivité 1 964 €

L'amortissement annuel 3 300 €

Travaux et fournitures 1 791,67 €

Achat eau en bouteilles 466,20 €

Contrat entretien station du Muglierinu 684 €

Soit un total de **21 317,70 €**

Ainsi il ressort pour 2022, en fonctionnement, un excédent de 11 299,69 €.

Les impayés

Toutefois il faut tenir compte des impayés qui, malgré les efforts pour le recouvrement des dettes, s'élèvent à **6 302,53 €** (2022) correspondant à **24 abonnés/151, soit 15,89% des redevables** (cependant, 9 abonnés sont censés avoir payé car il y a un retard de reversement de la Trésorerie de Borgo, ce qui ne représenterait plus que 15 abonnés, soit 9,92 % d'abonnés en paiement non recouvré).

2) INVESTISSEMENT

En recettes

Amortissement 3 300 €.

Subventions 184 500 € (Agence de l'Eau 157 500 / CDC 27 000)

Soit un total de **187 800 €**

En dépenses

Dépense totale de **40 649,92 €** (Pompes + MO Pozzo di Borgo)

Ainsi il ressort pour 2022, en investissement, un excédent de 147 150,08 €.

3) Redevance Eau-Assainissement

Redevance Eau

En fonction du projet de réfection générale du réseau de distribution d'eau, l'Agence de l'Eau nous imposé en 2021 de fixer la redevance Eau à 120,00 € afin de pouvoir être éligible à la subvention de 70% du montant HT des travaux,

Pour 2023, il est proposé au conseil de maintenir :

- la redevance annuelle forfaitaire (hors taxes Agence de l'Eau) à 120,00 €.
- le point isolé à 32,00 €.

Redevance assainissement

Pour 2023, il est proposé au conseil le maintien de la redevance annuelle au même montant, soit 55 €.

Le conseil, après délibération, par son vote

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

Adopte les tarifs suivants pour 2023

- **Eau : Redevance annuelle fixée à 120,00 €.**
- **Point isolé : Redevance annuelle fixée à 32,00 €**
- **Assainissement : Redevance annuelle fixée à 55,00 €**

3- Présentation du bilan 2022 (compte administratif et compte de gestion)

Résultats globaux de 2022

Le compte administratif tenu par le maire et le compte de gestion tenu par le comptable (Centre de Gestion Comptable de Borgo) présentent des résultats identiques jusqu'au niveau le plus fin, celui des articles. Les résultats globaux et définitifs figurent dans le tableau ci-après :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2021		333 039.92				333 039.92
Opérations exercice 2022	252 242.18	577 369.12	304 133.41	341 798.43	556 375.59	919 167.55
Total	252 242.18	910 409.04	304 133.41	341 798.43	556 375.59	1 252 207.47
Résultat de clôture 2022		658 166.86		37 665.02		695 831.88
Restes à réaliser	110 000.00				110 000.00	
Total cumulé	110 000.00	658 166.86		37 665.02	110 000.00	695 831.88
Résultat définitif		548 166.86		37 665.02		585 831.88

(1) Le résultat de clôture comporte le résultat brut de l'exercice 2022 auquel s'ajoutent les reports de 2021 en investissement (333 039,92)

L'exercice 2022 présente en investissement un excédent de 548 166,85 €, les recettes ayant été plus importantes que les dépenses. Cela est dû au versement anticipé en 2022 de 30% ou 50% de subventions attendues (Agence de l'Eau et CDC).

Le fonctionnement présente un excédent de 37 665.02 € dû à une bonne maîtrise des dépenses, inférieures aux prévisions, et des recettes supérieures aux prévisions.

Le résultat global de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de 585 831,88 €.

Avec le report des résultats de 2021, le résultat définitif de clôture est donc excédentaire.

Par ailleurs, le budget de **901 331,34 € en investissement** n'a pu être réalisé en 2022 compte tenu, principalement, du retard de démarrage des travaux du projet de rénovation du réseau de distribution d'eau, d'une part, et du lancement du projet d'éclairage public.

De ce fait, les dépenses d'investissement ne sont réalisées qu'à **31 %** et les recettes réelles à **113 %**.

1 - LE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

Chapitre	Prévu	Réalisé	%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 283.28	27 762.57	89
66 - CHARGES FINANCIÈRES	6 357.21	6 357.21	100
011 - Charges de gestion générale	101 748.51	101 472.30	100
012 - Charges de personnel	44 500.00	37 766.33	85
014 - Atténuation de produits	30 775.00	30 775.00	100
042 - Section à section	3 300.00	100 000.00	3030
TOTAL	217 964.00	304 133.41	140

1.2 Recettes

Chapitre	Prévu	Réalisé	%
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	40 357.00	38 617.39	96
73 - IMPÔTS ET TAXES	76 400.00	99 767.69	131
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPA	77 012.00	78 521.52	102
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000.00	8 545.64	85
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 195.00	116 346.19	820
TOTAL	217 964.00	341 798.43	157

La différence entre les recettes et les dépenses donne un résultat excédentaire pour l'année 2022 de 37 665,02 €.

Le résultat de fonctionnement de clôture est donc de **37 665.02 €**.

Il est proposé de reporter la totalité de cette somme en recettes de fonctionnement pour 2023.

1.3 Détail de certaines dépenses

A - Les charges à caractère général : 101 472,30 (soit 39,82 % du budget)

dont trois postes les plus importants :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
611- contrats de prestations de service	15 000	4 567,29	30 %
6061- fournitures non stockables (EDF)	10 000	11 862,06	119 %
615232- Entretien des voies et réseaux	10 000	11 275,67	113 %

Le poste « voies et réseaux » comporte à la fois l'entretien des sources, de la station et des réservoirs, les analyses, la réparation de fuites.

B - Les charges de personnel :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
64 - salaires et URSSAF	43 000	37 077,68	86 %

C - Les autres charges de gestion courante : 35 100 (soit 13,77 % du budget)

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
6531 Les indemnités des maire et adjoints	25 000	21 513,50	86%
6553 Service d'incendie	1 600	1 519,57	95 %
6554 La contribution aux autres organismes	800	1 787,00	223 %
6574 Les subventions aux associations	1 800	1 800,00	100%

D - Les charges financières : 6 357,21 (soit 2,49 % du budget)

Elles concernent le remboursement des intérêts d'un prêt de 80 000 euros pour l'église, depuis août 2017 + un prêt de 150 000 euros sur 15 ans au taux de 1,75% en 2018 pour la phase 2 de l'église, la

mairie et la place + 1 nouveau prêt de 100 000 euros suite à l'absence de subvention de 70 000 € du CD + 1 prêt relais de 90 000 € pour couvrir le remboursement du précédent suite à un problème de trésorerie (prêt qui sera intégralement remboursé en octobre 2023).

E - FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
FNGIR	21412	21412	100%

1.4 Détail de certaines recettes

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
70 – Eau et assainissement (vente et redevances)	40 357	38 617,39	96 %
73 – Impôts et taxes	76 400	99 767,69	131 %
74 – Dotations, subventions et compensations	77 012	78 521,52	102 %
75 – Revenus des immeubles	10 000	8 545,64	85 %

Les ressources propres de la commune représentent **46,56 %**

Les dotations et compensations de l'Etat **53,44%**

2 L'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

Total des dépenses réelles d'investissement : **252 242,18 € (31,43 % du budget)**

2.2 Détail de certaines dépenses :

a) Remboursement de l'emprunt : **20 952,03 €**

Il représente en 2022 : 8,30 % des dépenses d'investissement réalisées.

b) Immobilisations : **231 290,15 €**

Chapitres	Nature	Réalisés	%
21531	Réseaux d'adduction d'eau	40 649,92	17,57
2131	Bâtiments	183 240,23	79,22

2.3 Recettes

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
10222 – FCTVA	6 572,00	10 421,97	158,58 %
1068 – Excédent de fonctionnement	36 853,72	36 853,72	100 %
281531 – Amortissement réseau d'eau	3 300	3 300	100 %
131 – Subvention rattachées aux actifs	270 116,40	244 844,27	90,64 %
Total recettes réelles	465 992,12	477 369,12	102,44 %
001 – Solde d'exécution section investissement	333 039,92	333 039,92	100 %
TOTAL RECETTES	469 292,12	577 369,12	123,02 %

L'investissement de 2022 Recettes-Dépenses (hors reports) présente un excédent de 325 126,94 €.

Toutefois, compte tenu du report du résultat positif de 2021 (333 039,92 €), l'excédent net à reporter en 2022 est **658 166,86 €**.

3 - QUELQUES AUTRES POINTS CONCERNANT L'EXERCICE 2022

3.1 Les opérations réalisées en investissement (CHAP21 - IMMO CORPO)

CODE	OPERATION	MONTANT
000	Non individualisée	4 050,00 €
10	Restauration église (Phase 3)	181 698,19 €
36	Rénovation réseau d'eau	40 649,92 €
19	Ordinateurs - Logiciels	2 732,00 €
34	Eclairage public (diagnostic)	2 160,00 €
TOTAL		231 290,11 €

3.2 Quelques chiffres au 31 décembre 2022

		2022	Pour mémoire 2021
La dette		506 690,21 €	340 676 €
La trésorerie		709.320,48 €	376 561 €
Les impayés	Eau et Ass.	25 638,19 €	19 792 €
	OM 2016	440,00 €	440 €
Mandats (factures traitées)	364	556 375,59 €	248 534,54 €
Titres (recettes)	74	1 104 416,71 €	

A l'issue de cette présentation de l'activité de la commune pour l'année 2022, il est demandé aux conseillers municipaux :

- D'approuver
 - le compte de gestion 2022
 - le compte administratif 2022 (hors la présence de Monsieur le maire)
- D'affecter le résultat comme suit :
 - 1/ En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2022 : **0,00 €** (crédit au compte 1068)
 - 2/ En report à nouveau, en section de fonctionnement pour le reliquat, à savoir la somme de : **37 667,02 €** (crédit au compte 002)
 - 3/ En report à nouveau, en section d'investissement la somme de : **658 166,16 €** (crédit au compte 001)

4- Approbation du compte de gestion 2022 (délibération)

Délibération : Vote du compte de gestion 2022 - DE 2023 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du maire, Jean Marie ANTONETTI,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PAR SON VOTE :

VOTANTS : 6 POUR : 6 CONTRE : 0

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

5- Approbation du compte administratif 2022 (délibération et arrêté de signatures)

Délibération : Vote du compte administratif 2022 - DE 2023 010

Le Maire présente le compte administratif 2022 puis se retire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR SON VOTE :

VOTANT : 5 POUR : 5 CONTRE : 0

1. DONNE ACTE AU MAIRE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				333 039.92		333 039.92
Opérations de l'exercice	304 133.41	341 798.43	252 242.18	577 369.12	556 375.59	919 167.55
TOTAUX	304 133.41	341 798.43	252 242.18	910 409.04	556 375.59	1 252 207.47
Résultat de clôture		37 665.02		658 166.86		695 831.88
				Restes à réaliser	110 000.00	
				Besoin/excédent de financement Total		585 831.88
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

4. VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 (délibération)

Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - DE 2023 011

Après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent dans le tableau ci-dessous :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice 2022 :	37 665,02
Report à nouveau 2021 :	36 853,72
à déduire, affectation à l'investissement :	36 853,72
Résultat de fonctionnement cumulé :	37 665,02
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Résultat 2022 :	325 126,94
Report 2021 :	333 039,22
Résultat d'investissement cumulé :	658 166,16
Solde des restes à réaliser : déficit ou excédent :	-110 000,00
Besoin ou Excédent de financement d'investissement :	548 166,16

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR SON VOTE :

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT :

1/ En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2022 pour un montant de **0,00 €** (crédit au compte 1068)

2/ En report à nouveau, en section de fonctionnement pour le reliquat, à savoir la somme de : **37 667,02 €** (crédit au compte 002)

3/ En report à nouveau, en section d'investissement au compte 001 en crédit pour la somme de : **658 166,16 €**

7- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 (délibération)

Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 - DE 2023 012

En application des dispositions combinées des articles L1612-2 et L1612-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), la DGFIP adresse chaque année les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et les allocations compensatrices aux communes, aux EPCI, aux départements et aux collectivités territoriales uniques leur permettant de voter leurs taux d'imposition.

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259 avant le 15 avril 2023.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur les taux à appliquer aux taxes directes locales.

Il propose au conseil de ne pas augmenter les taxes et de voter les taux ci-dessous :

Taxe foncière bâtie (TFB)	18.98 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	24.56 %
Taxe d'habitation (TH)	24.66 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	21.45 %

Après exposé et débat, le conseil par son vote,

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Décide :

- **De reconduire les taux de 2022.**
- **De fixer les taux de contribution directe conformément au tableau ci-dessus prenant en compte que le taux de TH est de nouveau à voter par les communes et EPCI (règle de lien avec les taux des taxes foncières).**

8- Budget 2023 : présentation et vote du budget (délibération)

Délibération : Vote du budget primitif 2023 - DE 2023 013

Après avoir entendu le rapport synthétique de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Piedicorte Di Gaggio, proposé par le Maire et le Premier Adjoint délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE PAR SON VOTE :

VOTANTS : 6

POUR : 6

CONTRE : 0

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Piedicorte Di Gaggio pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 756 935,32 Euros

En dépenses à la somme de : 1 756 935,32 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap	Nature	Montant	Chap	Nature	Montant
011	Charges de gestion générales	145 114.02	002	Résultat de fonctionnement reporté	37 665.02
012	Charges de personnels	42 300.00	013	Atténuation des charges	
014	Atténuation de produits	32 412.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 996.00	70	Produits des services du domaine	41 300.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		73	Impôts et taxes	86 647.00
65	Autres charges de gestions	33 600.00	74	Dotations, subventions et participations	81 810.00
66	Charges financières	10 000.00	75	Autres produits de gestion courante	10 000.00
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements		77	Produits exceptionnels	10 000.00
TOTAL		267 422,02			267 422,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Opération	Nature	Montant	Opération	Nature	Montant
00	Financières	113 071.36	00	Financières	44 877.01
000	Non individualisées	394 925.40	000	Non individualisées	170 000.00
10	Restauration église	152 170.00	001	Solde section invest.	658 166.86
34	Eclairage public	151 018.66	040	Opération ordre sect° à sect°	3 996.00
19	Ordinateur / Logiciels	9 223.88	10	Restauration église	139 426.68
28	Voirie trottoirs	70 000.00	12	Réfection éclairage public	119 038.75
13	Etude et protection sources	29 104.00	28	Voirie, trottoirs	25 508.00
36	Rénovation réseau d'eau	570 000.00	36	Rénovation réseau d'eau	328 500.00
TOTAL		1 489 513,30			1 489 513,30

9- FCTVA 2023 (nouvelle procédure d'attribution)

Selon notre relevé de facturation pour l'année 2022 suivant les articles éligibles, le remboursement FCTVA devrait s'établir sur les bases suivantes :

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES						
TOTAL 1	3 326.20	+	TOTAL 2	273 574.83	= TOTAL 3	276 901.03
						Base de compensation totale
	Fonctionnement		Investissement			Total

En appliquant le coefficient de calcul, à savoir 16,404 %, le remboursement de la FCTVA 2022 devrait s'établir comme suit :

Fonctionnement : **545,62 €** (3 326,20 X 16,404 %)

Investissement : **45 422,84 €** (276 901,03 X 16,404 %)

Mais de nouvelles modalités de calcul sont en cours dans les services de la Préfecture de Haute Corse et les montants ci-dessus sont donc « estimatifs ».

10- Point sur les projets d'investissement en cours (Eglise Phase 3, Réseau de distribution d'Eau, Eclairage Public)

a. Rénovation église phase 3 (Murs d'enceinte et chevet)

Les travaux de la phase 3 de l'église sont achevés et les décisions de réception des travaux pour les entreprises PIACENTINI (maçonnerie) et ANTONETTI (menuiseries) ont été signées le 03/04/2023.



b. Réseau de distribution d'eau

Les entreprises PETRONI et MARIANI ont fini leurs travaux en bord de RD sur la canalisation principale et les antennes intérieures, d'une part, et sur la descente de la Suarella, d'autre part. Toutes les tranchées sont remblayées, les revêtements en dallage pierres sont réalisés, les branchements des particuliers et des fontaines sont finalisés. Reste à installer les compteurs particuliers. L'entreprise LANFRANCHI a pris un peu de retard sur son secteur (centre du village) mais sera soutenue par les autres entreprises du groupement pour tenir les délais de fin des travaux (prévus mi-mai).

c. Eclairage public

Le marché a été lancé et deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'analyse des offres est en cours. L'arrêté attributif de subvention de la CDC pour assistance à Maître d'Ouvrage (13 648,95 €) a été reçu et la convention avec l'AUE (CDC 39 427,95 € + EDF Agir + 49 461,00 € = 75 240,00 €) est en instance de signature par le Président de la CDC. Le dossier de demande d'aide de l'Etat « Fonds Vert » (30 149,80 €) est en cours de finalisation. Pour mémoire : voir ci-dessous le plan de financement prévu.

Montant total de l'opération HT : 150 748,50 €		
Financiers privés		
EDF Agir+	49 461,00	32,81 %
Sous-total financiers privés	49 461,00	32,81 %
Financiers publics		
ETAT (Fonds Vert)	30 149,80	20 %
Collectivité de Corse (CDC)	39 427,95	26,15 %
Commune (Fonds propres)	31 709,85	21,03 %
Sous-total financiers publics	101 287,60	67,19 %
TOTAL	150 748,50	100 %

d. Adressage

Le projet suit son cours. Après le nommage des rues et la numérotation, la réalisation et la restitution du « rapport d'adressage » a eu lieu en mairie le 06/04/2023 par le représentant de la Poste, M. Paul MURATI. Le dossier a été saisi dans le guichet adresse du projet d'adressage. La prochaine étape consistera à envoyer à la CDC la demande de subvention pour le matériel et les travaux.

11- Questions diverses

a. Rénovation église phase 4 (intérieur)

Afin de pouvoir démarrer le projet de rénovation des intérieurs de l'église (Phase 4), le Cabinet d'architectes 2BDM doit faire parvenir prochainement à la mairie l'avenant N°7 de la convention passée avec ce cabinet. Un devis prévisionnel des travaux était estimé à 299 150,00 € en mai 2011 par l'agence d'architectes Arkepolis-JM Paoli. Le contexte et les conditions de marchés ayant beaucoup évolué, et en fonction des modifications que le cabinet 2BDM apportera au projet en accord avec la mairie, il est inévitable que l'évaluation soit corrigée.

b. Achat d'une fraise à neige : nouvelle demande à formuler

Voir le PV du conseil municipal du 18 mars 2023. Un nouveau devis sera demandé car le montant du projet d'achat ne peut être inférieur à 5 000,00 € HT.

c. Devis forage recherche de sources

Deux devis ont été demandés par l'intermédiaire du bureau d'étude Pozzo di Borgo. Le premier devis d'un montant de 29 520 € comprend l'étude hydrogéologique, la réalisation de sondage y compris le tubage pour test de débit à une profondeur de 80m et la réalisation de test de débit pendant 24h et 48 heures. Le second d'un montant de 9 240 € comprend la prospection par photo-interprétation et géophysique, la réalisation du dossier de déclaration des forages, les analyses, la détermination des débits... mais pas les travaux de forage. Le conseil municipal a décidé de contacter la première entreprise pour un premier contact et une visite de terrain.

d. Cimetière

Un plan de 75 emplacements (3m x 2m) a été réalisé. Un géomètre doit maintenant être désigné pour finaliser ce plan. Un règlement sera ensuite produit par la mairie (plan de situation, préconisation pour la construction de caveaux, columbarium, etc.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h00.